

Projet associatif de la Maison du Citoyen de Villeurbanne

Sommaire

L'histoire.....	2
La vision.....	2
La mission.....	3
Les buts.....	3

L'histoire

La Maison du Citoyen de Villeurbanne, association loi 1901, a ouvert ses portes le 31 janvier 1993.

Elle s'inscrit dans la droite ligne des contrats de ville du ministre de l'époque dont l'ambition était de favoriser les liens entre les habitantes-habitants et leur participation active à la vie de la Cité, quel que soit leur milieu social, leurs compétences et en dehors de tout engagement politique.

L'appel à projet du ministère de la ville a permis de retenir la ville de Villeurbanne où la démocratie locale était déjà très active et où la place était laissée aux innovations. Les réunions participatives de citoyens ont permis de travailler ce projet.

Le projet visait à créer un lieu original, un outil d'insertion sociale, de reconnaissance et de valorisation de chacune-chacun, tout en apportant une plus value et une utilité sociales.

Le bénévolat était le fondement de la Maison et sa contrepartie, la bourse d'échanges de savoirs et de compétences, a été mise en place à son ouverture. C'est un outil très important qui permet de créer du lien social. Grâce à cette contrepartie sont nées les activités toutes assurées par des bénévoles.

La Maison du Citoyen s'est construite autour de valeurs de citoyenneté et de responsabilités. Pour s'ouvrir aux autres, la Maison a établi de nombreux partenariats avec la ville et au sein du quartier.

En 2003, à l'occasion des 10 ans de la Maison du Citoyen de Villeurbanne, le Réseau National des Maisons du Citoyen constitué d'une dizaine de structures, a officiellement été créé. Chacun de ses membres a signé la Charte du réseau, élaboré par la commission « Citoyenneté » de la Maison du Citoyen de Villeurbanne. Actuellement, ce réseau est en veille.

Depuis 1993, huit présidentes-présidents ont soutenu la dynamique de l'association Maison du Citoyen de Villeurbanne et apporté leur aide aux trois directrices qui se sont relayées dans ce lieu.

En 2024, la Maison réussit toujours à mobiliser un grand nombre de participantes et participants autour d'ateliers et de manifestations diverses.

Elle est soutenue par des partenaires financiers indispensables. L'association poursuit son évolution, en conservant les valeurs qui l'animent, afin de toujours répondre au mieux à l'évolution des besoins du territoire en partenariat avec les structures de la ville.

La vision¹

Notre utopie : Nous voulons un monde de citoyennes et citoyens actives et actifs et responsables.

Pour la Maison du Citoyen, un(e) Citoyen(ne) :

-  Se reconnaît comme membre solidaire de la cité.
-  Peut s'exprimer librement dans le respect d'autrui.
-  A connaissance de ses droits et devoirs sociaux, économiques, civiques, civils.
-  S'engage et respecte ses engagements.
-  Est curieux de s'ouvrir aux autres, de connaître l'autre dans sa différence.
-  Participe activement à la vie de sa cité.

¹ Définition du terme « Vision » : ce sont les raisons d'être de l'association, les valeurs* qui l'animent, le monde que l'association veut promouvoir, ce que l'on veut construire.

*Valeur : Ce qui est posé comme vrai, beau, bien, d'un point de vue personnel ou selon les critères d'une société et qui est donné comme un idéal à atteindre, comme quelque chose à défendre.

La Maison du Citoyen s'affirme comme :

- ✚ Un espace de laïcité et de respect mutuel, indépendant de toute religion et de toute appartenance politique.
- ✚ Un lieu où la rencontre des différentes cultures est un facteur de richesse.
- ✚ Un lieu de partage, d'échanges, de solidarité, de convivialité où s'exercent bénévolat et contrepartie.
- ✚ Un espace ouvert à tous sans distinction d'âge, de condition sociale, de religion ou de nationalité.
- ✚ Un lieu d'information et d'orientation.

La mission²

« A la Maison du Citoyen, on apprend à exercer sa citoyenneté », ce qui signifie notamment :

- ✚ Échanger ses savoirs et ses compétences au sein des ateliers hebdomadaires (culturels, manuels, bien-être...) et lors d'organisation d'évènements culturels et solidaires.
- ✚ Connaître les droits humains et les libertés publiques pour mieux les défendre : service et accompagnement pour l'accès aux droits.
- ✚ S'exprimer librement, dans le respect des autres et des valeurs de la Maison.
- ✚ Participer au développement culturel, économique et social du territoire en coopération avec les structures du quartier et de la ville.

Le territoire d'actions privilégié de la Maison du Citoyen est la Ville de Villeurbanne et en particulier les quartiers des Buers et Croix-Luizet.

Sur ce territoire, la Maison du Citoyen apporte sa contribution à un développement local harmonieux et cohérent avec ses valeurs, en partenariat avec les institutions publiques et privées, et avec la volonté d'être représentative de la mixité sociale du quartier.

Les buts³

Objectifs prioritaires sur les 3 prochaines années (2024/2027) :

- ✚ Trouver des ressources pour équilibrer le budget, en restant en cohérence avec le projet associatif.
- ✚ Assurer la relève des animatrices et animateurs bénévoles pour pérenniser voir élargir la palettes des ateliers proposés.
- ✚ Actualiser le positionnement de l'association sur son territoire en tenant en compte du nouveau contrat de ville et de la continuité des transformations du quartier.

2 Définition du terme « Mission » : ce que l'on met en œuvre pour atteindre notre vision.

3 Définition du terme « But » (situation espérée): Comment atteint-on la situation espérée, au regard de ce qu'on perçoit aujourd'hui, qu'est-ce qu'on veut bouger pour répondre aux besoins (du territoire, des partenaires, des habitants, etc...).